

Communication à la communauté Riverside

ENCADREMENT DU CANNABIS

La légalisation du cannabis a pris effet le 17 octobre 2018. Dans ce contexte de changement social, la Commission scolaire Riverside désire vous informer en ce qui concerne la réglementation et son encadrement en milieu scolaire.

Il est important de souligner qu'il y a une interdiction formelle de posséder, de distribuer, d'offrir, d'acheter ou de vendre du cannabis par ou pour qui que ce soit dans un bâtiment ou sur le terrain (ou à proximité) d'un établissement d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire, y compris les centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle. *Aucune circulation de cannabis à nos élèves, sous quelque forme que ce soit, ne sera tolérée dans nos écoles et centres ou à proximité.*

Les élèves

L'élève doit démontrer du respect envers lui-même, à l'égard d'autrui, de l'autorité, des biens et des principes de civisme, et ce, sans être sous l'influence de drogues ou d'alcool. [La Politique relative au maintien d'un environnement sécuritaire, respectueux et sans drogues](#) de la Commission scolaire Riverside établit clairement des normes de conduite et celles-ci doivent être respectées en tout temps. Nous vous invitons tous à les réviser afin de bien en comprendre la portée dans le contexte de la légalisation du cannabis.

Le personnel

Nous devons considérer les obligations des enseignants et enseignantes et d'autres personnes salariées à l'emploi d'un établissement d'enseignement d'agir à titre de modèle pour les élèves. Par conséquent, tous les employés de la Commission scolaire Riverside doivent accomplir leurs tâches sans être sous l'influence ou en possession de drogues, légales ou illicites, ou d'alcool.

Les bénévoles, les partenaires communautaires, les visiteurs, les fournisseurs de services et les élus

La [Politique relative au maintien d'un environnement sécuritaire, respectueux et sans drogues](#) dans les écoles de la Commission scolaire Riverside doit être respectée en tout temps pour tous les intervenants scolaires et ce, peu importe leur rôle.

Transport scolaire

Il est interdit de fumer du cannabis dans les moyens de transport collectifs et les autres moyens de transport utilisés dans le cadre ou en lien avec une activité scolaire. Il est aussi strictement interdit à une personne agissant pour ou à la commission scolaire de conduire un véhicule ou d'en avoir la garde ou le contrôle s'il y a présence de cannabis dans son organisme.

Services complémentaires

L'équipe des Services complémentaires de la Commission scolaire Riverside (psychologues, techniciens et techniciennes en éducation spécialisée, infirmiers et infirmières scolaires, conseillers et conseillères en orientation, etc.) travaillera en mode prévention et sensibilisation, mais sera aussi en mesure d'accompagner les élèves qui rencontreraient des difficultés qui pourraient être liées, entre autres, à des problèmes de consommation. Nous encourageons nos élèves à faire appel à eux, et ce, en toute confidentialité.

Respect de la Politique relative au maintien d'un environnement sécuritaire, respectueux et sans drogue

Les conséquences liées à l'application de la Politique¹ seront déterminées conformément aux lois applicables, aux politiques de la Commission scolaire Riverside, aux conventions collectives et aux règles établies par chaque école et chaque centre. Dans certains cas, il pourrait s'agir de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion ou au congédiement, voire à des poursuites judiciaires.

Toutes ces actions ont un seul objectif : faire de nos écoles et nos centres des milieux sains et sécuritaires pour tous les élèves et son personnel.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations reliées au cannabis en milieu scolaire, nous vous invitons à consulter notre site web au www.rsb.qc.ca.

Références :

[L'encadrement du cannabis noir sur blanc](#)

[Encadrement du cannabis au Québec](#)

[Politique relative au maintien d'un environnement sécuritaire, respectueux et sans drogues](#)



¹ [La Politique relative au maintien d'un environnement sécuritaire, respectueux et sans drogues](#)